



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme ARAGONES Claire

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-096

FINANCES – Budget annexe « Transport » : rectification de la reprise des résultats 2023

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M43 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération n°2024-38 du 28 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « transport » ;*
- *Vu la délibération n°2024-45 du 28 mars 2024 portant affectation des résultats 2023 du budget annexe « transport » ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 13 juin 2024.*

Le compte administratif 2023 du budget annexe « transports » présente un excédent d’exploitation cumulé de 1 248 477,59 € et un solde d’investissement cumulé, avant restes à réaliser, de 476 142,55 €. Or, le solde d’investissement cumulé aurait dû être de 476 142,53 € conformément au compte de gestion établi par le comptable public en 2023.

L’erreur provient de la reprise des résultats 2022 au budget primitif 2023. La collectivité a saisi en recette du compte 001 un montant de 637 670,47 € au lieu de 637 670,45 €. Dès lors, lors du vote du compte administratif 2023, le cumul du compte 001-recette a été majoré, à tort, de 2 centimes d’euros et il a été approuvé un résultat 2023, à reprendre au BP 2024, de 476 142,55 € au lieu de 476 142,53 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de corriger la reprise des résultats 2023 actée lors de la délibération n°2024-45 du 28 mars 2024 comme suit :

- Reprise du solde d’investissement en recette du compte 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté » au budget 2024 du budget annexe « transport » : 476 142,53 €.

A la suite de cette rectification, une décision modificative viendra corriger l’inscription budgétaire du budget 2024 du budget annexe « transport ».

L’excédent de fonctionnement reporté au compte de recettes 002 « solde de fonctionnement reporté » du budget 2024 reste inchangé pour un montant de 1 016 118,84 €.

L’affectation du résultat de fonctionnement 2023 pour un montant de 232 358,75 € reste également inchangée.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la correction du solde d’investissement reporté au compte de recette 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté » telle que décrite ci-dessus.

Cavaillon, le 1^{er} juillet 2024

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Mathilde DAUPHIN

Gérard DAUDET



